

Consultation électronique de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur  
du 2 au 4 février 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION PORTANT SUR L'ADHÉSION DE LA SCI ÉCOLE INTERNATIONALE ET LA  
SAS CARABACEL AU GIE CCI FINANCES

Consultation électronique de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Cote d'Azur, telle que prévue aux articles D711-71-1 du Code de Commerce, et 40 du Règlement Intérieur de la CCINCA, débutée le mardi 2 février à 11h16 et clôturée le jeudi 4 février 2021 à 18h00.

## VOTANTS

Mesdames et Messieurs SAVARINO Jean-Pierre - Président, NICOLETTI Pascal - 1<sup>er</sup> Vice-Président, CHAIX Bernard - Vice-Président, LACHKAR Laurent - Vice-Président, SFECCI Daniel - Vice-Président, CHEVILLON Michel - Vice-Président, BRUT Karine - Trésorier, GRECH Stéphane - Trésorier adjoint, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, PAUL Fabien - Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs BATEL Claude, BOVIS Jessica, CARLADOUS Laure, CASTELLANI Maryse, CERAGIOLI Geneviève, CHAUMIER Eric CIPPOLINI Denis COSTAMAGNA Anne, COURTADE Anny DESJARDINS Philippe, FOURQUIN Frédéric, GABAS Valérie, GAMON Christophe, GASTAUD-DAVID Fabienne, GAUTIER Philippe, GENETELLI Patrick, GINO Bertrand, , IPPOLITO Philippe, IVALDI Dominique, KLEYNHOFF Bernard, KOTLER Jacques, LABAT André, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MESSINA Cédric, MOULARD Patrick, MOURET Bernard, NIDDAM Ilan, PEGLION Jean-Philippe, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, SALUSSOLIA Brigitte, SOURAUD Emmanuel, VALENTIN Bruno, VOISIN Thierry, **Membres Elus.**

*soit un total de 45 membres titulaires votants sur 57*

## NON VOTANTS

Mesdames et Messieurs BREMOND Lydie, CALVIERA Stéphanie, CHALEIL Laurence, DI NATALE Paul-Marie, ESTIN Max, GUITTARD Cynthia, LIZZANI Elisabeth, PICHARD MAUREL Corinne, PICOLET Lionel, ROUX Robert, SCARAMOZZINO Christine, TEBOUL Thierry, **Membres Elus.**

*soit un total de 12 membres titulaires votants sur 57*

*45 Membres élus votants sur 57 membres en exercice composant l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur : le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer.*



## EXPOSE :

Au cours de l'assemblée générale du 22 septembre 2008, nous avons voté la création du Groupement d'intérêt Economique (GIE), en partenariat avec la CCI de PARIS dont le capital de 500 000 € était réparti entre la CCI de Paris et la CCINCA respectivement pour 90 % et 10 %.

La mission principale du GIE consiste à assurer des prestations financières pour l'ensemble de ses Membres et Affiliés, en matière de gestion de trésorerie, optimisation des flux, conseils en investissements et accompagnement sur les opérations de financement et de couverture des risques financiers.

## CONSIDERANT :

Que le GIE CCI Finance est, de par ses statuts, ouvert à l'adhésion de nouveaux Membres appartenant au réseau consulaire. Il peut accepter leurs Affiliés (Filiales, Organismes Associés), entraînant l'ajustement du capital, des droits statutaires et droits de vote rattachés.

Nos filiales d'Antibes les SAS Vauban 21 et Gallice 21 ont ainsi adhéré au GIE en 2018.

La SCI École Internationale (ex SCI ISN) et la SAS Carabacel Conseil souhaitent bénéficier, en tant qu'Affiliées de la CCINCA, des services de CCI Finance afin d'optimiser leur gestion financière.

Conformément à ces dispositions statutaires, les Membres de CCI Finance, réunis en Assemblée Générale du 17 juin 2020, ont approuvé les projets d'adhésion de ces deux entités affiliées.

Sous réserve de l'obtention de l'accord de son Autorité de Tutelle, la CCINCA doit :

- valider l'augmentation de sa contribution au capital de 3 100 € (dont 1 800 € au titre de la SCI École Internationale et 1 300 € au titre de la SAS Carabacel Conseil) représentant 31 nouveaux droits statutaires et autant de droits de vote associés ;
- inscrire à son budget une contribution annuelle complémentaire prévisionnelle :
  - ▶ de 4.745 € hors taxes, à refacturer à la SCI École Internationale ;
  - ▶ de 3.435 € hors taxes à refacturer à la SAS Carabacel Conseil.

Pour 2020, la contribution sera refacturée au prorata temporis de la date d'adhésion.

## DECIDE :

- de valider l'augmentation de sa contribution au capital de 3 100 € (dont 1 800 € au titre de la SCI École Internationale et 1 300 € au titre de la SAS Carabacel Conseil) représentant 31 nouveaux droits statutaires et autant de droits de vote associés ;
- d'inscrire à son budget une contribution annuelle complémentaire prévisionnelle :
  - ▶ de 4.745 € hors taxes, à refacturer à la SCI École Internationale ;
  - ▶ de 3.435 € hors taxes à refacturer à la SAS Carabacel Conseil.

Pour 2020, la contribution sera refacturée au prorata temporis de la date d'adhésion.

***Le Bureau, en sa qualité d'Autorité délibérante déléguée sur le fondement de l'article 56 dernier alinéa, de l'article 32 - 5ème alinéa et de l'annexe 6 du Règlement Intérieur a donné un avis favorable à l'unanimité en date du 18 janvier 2021.***



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 57

Votants : 45 (quorum : 29, atteint),

Abstention : 1 Contre : 0

Pour : 44

Cette demande est approuvée à l'unanimité.

Nice, le 5 février 2021

Le Président,



Jean-Pierre SAVARINO